

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE L'ISLET
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ROCH-DES-AULNAIES

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Roch-des-Aulnaies, tenue le **4 février 2019**, à 19 h 30 à la salle communautaire, située au 1038 route de la Seigneurie, à Saint-Roch-des-Aulnaies.

Sont présents à cette séance:

Siège #1 - Madame Évelyne Castonguay
Siège #2 - Monsieur Gérald Bérard
Siège #3 - Madame Diane Renaud
Siège #6 - Monsieur Claude Hudon

Sont absents à cette séance:

Siège #4 - Monsieur Maxime Castonguay
Siège #5 - Monsieur Gervais Pelletier

Formant quorum sous la présidence du maire, monsieur André Simard.

Madame Cécile Morin, directrice générale et secrétaire-trésorière, assiste également à cette séance.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte.

2019-02-17

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du contenu de l'ordre du jour et que la lecture en a été faite;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Diane Renaud et résolu à l'unanimité que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que présenté.

- 1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE**
- 2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**
 - 3.1 - Séance ordinaire du 8 janvier 2019**
- 4 - LÉGISLATION**
 - 4.1 - Adoption d'un guide de procédures pour les demandes de dons et commandites**
 - 4.2 - Adoption d'une politique de prévention du harcèlement, de l'incivilité et de la violence au travail**
 - 4.3 - Modalités de l'Entente Canada-Québec relative au Fonds de la taxe sur l'essence pour l'horizon 2019-2023**
- 5 - GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE**
 - 5.1 - Approbation des comptes payés au cours de janvier 2019**

- 5.2 - Approbation des comptes de février 2019
- 5.3 - Résolution mandant le Ministère des Finances et de l'Économie pour recevoir et ouvrir les soumissions prévues à l'article 1065 du Code municipal
- 5.4 - Adjudication d'une émission d'obligations à la suite des demandes de soumissions publiques
- 5.5 - Résolution de concordance relativement à un emprunt par obligations au montant de 2 316 000 \$ qui sera réalisé le 20 février 2019
- 5.6 - TECQ 2014-2018 - Approbation fin des travaux et mandat pour l'audit
- 6 - CORRESPONDANCE
 - 6.1 - Dépôt de la correspondance
 - 6.2 - Contribution financière - Club de Hockey Mineur L'Islet-Nord
- 7 - DOSSIER DE LA MRC ET DE LA MUNICIPALITÉ
 - 7.1 - Point d'information - Monsieur André Simard
- 8 - SÉCURITÉ PUBLIQUE ET SÉCURITÉ INCENDIE
 - 8.1 - Point d'information - Monsieur Claude Hudon
 - 8.2 - Adoption du rapport annuel 2018 en sécurité incendie
- 9 - SÉCURITÉ ROUTIÈRE ET VOIRIE
 - 9.1 - Point d'information - Monsieur Gervais Pelletier
 - 9.2 - Demande d'aide financière à l'entretien de la Route verte pour 2019
 - 9.3 - Attestation des travaux de voirie - Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier local
- 10 - EMBELLISSEMENT, HYGIÈNE DU MILIEU ET COLLECTIVITÉ
 - 10.1 - Point d'information - Madame Évelyne Castonguay
 - 10.2 - Appui au pacte pour la transition
- 11 - FAMILLE, LOISIRS ET BIBLIOTHÈQUE
 - 11.1 - Point d'information - Monsieur Maxime Castonguay
- 12 - BIBLIOTHÈQUE, CULTURE, PATRIMOINE, TOURISME ET SEIGNEURIE
 - 12.1 - Point d'information - Madame Diane Renaud
- 13 - AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT
 - 13.1 - Point d'information - Monsieur Gérald Bérard
- 14 - PÉRIODE DE QUESTIONS
- 15 - VARIA
 - 15.1 - Motion de félicitations - Monsieur Pier-Alexandre Hudon
- 16 - CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

2019-02-18

3.1 - Séance ordinaire du 8 janvier 2019

Copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 8 janvier dernier, a été remise à tous les membres du conseil au moins 48 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Évelyne Castonguay et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 janvier 2019, tel qu'il apparaît au registre des procès-verbaux de la municipalité.

Adopté à l'unanimité.

4 - LÉGISLATION

2019-02-19

4.1 - Adoption d'un guide de procédures pour les demandes de dons et commandites

Il est proposé par monsieur Gérald Bérard et résolu à l'unanimité d'adopter un guide de procédures pour les demandes de dons et commandites.

Adopté à l'unanimité.

2019-02-20

4.2 - Adoption d'une politique de prévention du harcèlement, de l'incivilité et de la violence au travail

Il est proposé par monsieur Claude Hudon et résolu à l'unanimité d'adopter la politique de prévention du harcèlement, de l'incivilité et de la violence au travail comme le prévoit la Loi. Cette politique sera mise à la disponibilité de tous les employés de la Municipalité de Saint-Roch-des-Aulnaies.

Adopté à l'unanimité.

2019-02-21

4.3 - Modalités de l'Entente Canada-Québec relative au Fonds de la taxe sur l'essence pour l'horizon 2019-2023

ATTENDU QUE le gouvernement fédéral a révisé les catégories de projets admissibles au Fonds de la taxe sur l'essence et exclu certains projets municipaux tels que les hôtels de ville, les casernes de pompiers, les garages municipaux et les entrepôts;

ATTENDU QUE l'ensemble de ces travaux étaient admissibles dans la première entente qui s'est terminée le 31 décembre 2018;

ATTENDU QUE cette décision ne reconnaît pas la compétence des gouvernements de proximité que sont les municipalités québécoises à planifier et décider les travaux de construction et d'amélioration des équipements de leur communauté;

ATTENDU QUE les municipalités sont les gouvernements les mieux placés pour prioriser les travaux de leur communauté;

ATTENDU QUE plusieurs projets de municipalités québécoises sont remis en question en raison de la décision du gouvernement fédéral;

ATTENDU QUE plusieurs municipalités du Québec qui ne sont pas dotées d'infrastructures tel un réseau d'aqueduc et d'égout ne pourront utiliser leur enveloppe réservée parce que les projets qu'elles avaient planifiés ne sont plus acceptés;

ATTENDU QU'il y a lieu de demander au gouvernement fédéral de revenir sur sa décision et de réintroduire les bâtiments municipaux dans la liste des projets admissibles;

ATTENDU QU'il y a lieu de demander au gouvernement fédéral d'ajouter des infrastructures importantes comme les ouvrages de rétention dans cette même liste;

ATTENDU QU'il y a lieu de demander au gouvernement fédéral de rendre admissibles les dépenses liées aux travaux « en régie », c'est-à-dire le coût des employés municipaux assignés à un projet;

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec est intervenu à plusieurs reprises pour demander au gouvernement fédéral de revoir sa position;

ATTENDU QUE le président de la Fédération québécoise des municipalités (FQM), M. Jacques Demers, est intervenu auprès du gouvernement fédéral, notamment par une lettre le 22 janvier 2019;

ATTENDU QUE la FQM a demandé à ses membres d'intervenir auprès du ministre fédéral de l'Infrastructure et des Collectivités, l'honorable François-Philippe Champagne, et du député fédéral de notre circonscription pour demander au gouvernement fédéral de revoir sa position;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Gérald Bérard et résolu à l'unanimité :

D'appuyer la Fédération québécoise des municipalités (FQM) dans sa démarche auprès du gouvernement fédéral pour lui demander de revoir sa position dans les catégories de projets admissibles au Fonds de la taxe sur l'essence afin d'inclure les bâtiments municipaux, les ouvrages de rétention et de rendre également admissibles le coût des employés municipaux assignés à un projet.

DE transmettre copie de cette résolution au ministre fédéral de l'Infrastructure et des Collectivités, l'honorable François-Philippe Champagne, à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation du Québec, M^{me} Andrée Laforest, au député ou à la députée fédéral(e) de notre circonscription et au président de la Fédération québécoise des municipalités, M. Jacques Demers.

DE transmettre copie de cette résolution à la présidente de la Fédération canadienne des municipalités (FCM) et mairesse de Magog, M^{me} Vicky-May Hamm, pour appui.

5 - GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE

2019-02-22

5.1 - Approbation des comptes payés au cours de janvier 2019

Il est proposé par madame Diane Renaud et résolu à l'unanimité d'approuver les comptes qui ont été payés au cours de janvier 2019 pour un montant de 30 766,14 \$.

Adopté à l'unanimité.

2019-02-23

5.2 - Approbation des comptes de février 2019

Il est proposé par madame Évelyne Castonguay et résolu à l'unanimité d'approuver la liste des comptes à payer préparée et déposée par la trésorière pour le mois de février 2019 pour un montant de 85 099,17 \$.

Je, soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Saint-Roch-des-Aulnaies, certifie qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget permettant de procéder au paiement des comptes ci-haut mentionnés.

Adopté à l'unanimité.

2019-02-24

5.3 - Résolution mandatant le Ministère des Finances et de l'Économie pour recevoir et ouvrir les soumissions prévues à l'article 1065 du Code municipal

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Roch-des-Aulnaies désire se prévaloir des dispositions de l'article 1066 du Code municipal;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Gérald Bérard et résolu à l'unanimité que le conseil mandate le ministre des Finances et de l'Économie pour recevoir et ouvrir les soumissions prévues à l'article 1065 du Code municipal pour et au nom de la Municipalité de Saint-Roch-des-Aulnaies.

Adopté à l'unanimité.

2019-02-25 5.4 - Adjudication d'une émission d'obligations à la suite des demandes de soumissions publiques

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunts numéros 222-2004, la Municipalité de la paroisse de Saint-Roch-des-Aulnaies souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance;

ATTENDU QUE la Municipalité de la paroisse de Saint-Roch-des-Aulnaies a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations, datée du 20 février 2019, au montant de 2 316 000 \$;

ATTENDU QU'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu quatre soumissions conformes, le tout selon l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

1 - VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS INC.

435 000 \$	2,40000 %	2020
449 000 \$	2,50000 %	2021
463 000 \$	2,60000 %	2022
477 000 \$	2,75000 %	2023
492 000 \$	2,85000 %	2024

Prix : 98,88800

Coût réel : 3,08664 %

2 - VALEURS MOBILIÈRES BANQUE LAURENTIENNE INC.

435 000 \$	2,45000 %	2020
449 000 \$	2,55000 %	2021
463 000 \$	2,65000 %	2022
477 000 \$	2,80000 %	2023
492 000 \$	2,90000 %	2024

Prix : 98,87770

Coût réel : 3,14060 %

3 - BMO NESBITT BURNS INC.

435 000 \$	2,40000 %	2020
449 000 \$	2,50000 %	2021
463 000 \$	2,60000 %	2022
477 000 \$	2,75000 %	2023
492 000 \$	2,90000 %	2024

Prix : 98,75200

Coût réel : 3,15151 %

4 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

435 000 \$	2,40000 %	2020
449 000 \$	2,50000 %	2021
463 000 \$	2,60000 %	2022
477 000 \$	2,75000 %	2023
492 000 \$	3,00000 %	2024

Prix : 98,69900

Coût réel : 3,20442 %

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS INC. est la plus avantageuse;

EN CONSÉQUENCE , il est proposé par monsieur Claude Hudon et résolu à l'unanimité :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE l'émission d'obligations au montant de 2 316 000 \$ de la Municipalité de la paroisse de Saint-Roch-des-Aulnaies soit adjugée à la firme VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS INC.;

QUE demande soit faite à ce(s) dernier(s) de mandater Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) pour l'inscription en compte de cette émission;

QUE CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS;

QUE CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise la directrice générale à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé \« Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises»;

QUE le maire et la directrice générale soient autorisés à signer les obligations visées par la présente émission, soit une obligation par échéance.

Adopté à l'unanimité.

2019-02-26

5.5 - Résolution de concordance relativement à un emprunt par obligations au montant de 2 316 000 \$ qui sera réalisé le 20 février 2019

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Paroisse de Saint-Roch-des-Aulnaies souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de 2 316 000 \$ qui sera réalisé le 20 février 2019, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
222-2004	2 201 100 \$
222-2004	114 900 \$

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Diane Renaud et résolu à l'unanimité :

QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1^{er} alinéa du préambule soient financés par obligations, conformément à ce qui suit :

- les obligations, soit une obligation par échéance, seront datées du 20 février 2019;
- les intérêts seront payables semi-annuellement, le 20 février et le 20 août de chaque année;

3. les obligations ne seront pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7);

4. les obligations seront immatriculées au nom de Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et seront déposées auprès de CDS;

5. CDS agira au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS;

6. CDS procédera au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise la directrice générale à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises»;

7. CDS effectuera les paiements de capital et d'intérêts aux adhérents par des transferts électroniques de fonds et, à cette fin, CDS prélèvera directement les sommes requises dans le compte suivant :

CD de L'anse de la Pocatière
308, 4E AVENUE
LA POCATIÈRE, QC
G0R 1Z0

8. Que les obligations soient signées par le maire et la directrice générale. La Paroisse de Saint-Roch-des-Aulnaies, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authenticateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées.

Adopté à l'unanimité.

2019-02-27

5.6 - TECQ 2014-2018 - Approbation fin des travaux et mandat pour l'audit

ATTENDU QUE les travaux rattachés à l'enveloppe budgétaire de la TECQ 2014-2018 sont terminés;

ATTENDU QU'une reddition de compte finale doit être effectuée pour approbation du Ministre des Affaires Municipales et de l'Habitation;

ATTENDU QUE la Municipalité mandate une firme comptable pour effectuer l'audit du dossier de reddition de comptes préparé par la directrice générale;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Évelyne Castonguay et résolu à l'unanimité de mandater la Firma Mallette SENCRL pour effectuer le mandat d'audit requis pour le programme TECQ 2014-2018.

Adopté à l'unanimité.

6 - CORRESPONDANCE

6.1 - Dépôt de la correspondance

Le maire, monsieur André Simard, dépose une lettre provenance du Havre des Femmes concernant l'immatriculation des armes à feu.

2019-02-28

6.2 - Contribution financière - Club de Hockey Mineur L'Islet-Nord

ATTENDU QUE les parents qui inscrivent leurs enfants au hockey mineur de l'Amphithéâtre L'Islet-Nord doivent déboursier 100 \$ de plus que les résidents de Saint-Jean-Port-Joli;

ATTENDU QUE la Municipalité n'offre pas ce genre d'activité mais désire encourager les jeunes à pratiquer leur sport de glace favori;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Diane Renaud et résolu à l'unanimité de rembourser la somme de 100 \$, directement aux parents, pour chaque enfant inscrit au hockey mineur selon la liste fournie par l'Association du hockey mineur de Saint-Jean-Port-Joli.

Adopté à l'unanimité.

7 - DOSSIER DE LA MRC ET DE LA MUNICIPALITÉ

7.1 - Point d'information - Monsieur André Simard

Monsieur le maire fait le compte-rendu de la dernière réunion de la MRC et informe la population des démarches de la Municipalité dans le dossier avec le Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation concernant la diminution de l'aide financière accordée pour les travaux d'infrastructures d'aqueduc et d'égout.

8 - SÉCURITÉ PUBLIQUE ET SÉCURITÉ INCENDIE

8.1 - Point d'information - Monsieur Claude Hudon

Une rencontre avec la MRC de Kamouraska concernant le schéma de couverture de risques en sécurité incendie a permis de constater qu'il serait préférable de

prévoir des mesures d'arrimage entre les schémas des MRC de L'Islet et de Kamouraska.

2019-02-29

8.2 - Adoption du rapport annuel 2018 en sécurité incendie

ATTENDU QU'en vertu de l'article 35 de la *Loi sur la sécurité incendie*, les autorités locales et régionales chargées de l'application des mesures prévues à un schéma de couverture de risques doivent adopter par résolution et transmettre au ministre, dans les trois mois de la fin de leur année financière, un rapport d'activité pour l'exercice précédent et leurs projets pour la nouvelle année en matière de sécurité incendie;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Claude Hudon et résolu à l'unanimité d'accepter, tel que rédigé, le rapport annuel 2018 préparé par la Municipalité de Saint-Roch-des-Aulnaies à l'égard du schéma de couverture de risques en sécurité incendie.

Adopté à l'unanimité.

9 - SÉCURITÉ ROUTIÈRE ET VOIRIE

9.1 - Point d'information - Monsieur Gervais Pelletier

Monsieur Pelletier étant absent, monsieur le maire précise qu'une rencontre a eu lieu avec les résidents des Anses pour discuter de la problématique de déneigement.

2019-02-30

9.2 - Demande d'aide financière à l'entretien de la Route verte pour 2019

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Roch-des-Aulnaies met à la disposition des personnes intéressées, une piste cyclable et des chaussées désignées;

ATTENDU QUE la Municipalité est éligible au Programme d'aide financière à l'entretien de la Route verte;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Gérald Bérard et résolu à l'unanimité :

- de confirmer, au Ministère des Transports du Québec, que la longueur des aménagements cyclables faisant l'objet de la demande d'aide financière est de 1,2 km de chaussées désignées et de 2,924 km de piste cyclable;
- de certifier au Ministère que l'accès à ces aménagements est libre et gratuit pour tous les utilisateurs.

Adopté à l'unanimité.

2019-02-31

9.3 - Attestation des travaux de voirie - Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier local

ATTENDU QUE le ministère des Transports a versé une compensation de 18 157 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année 2018;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Claude Hudon et résolu à l'unanimité que la Municipalité de Saint-Roch-des-Aulnaies atteste la validité des coûts reliés aux travaux de voirie pour l'année 2018 qui s'élèvent à 156 561 \$.

Adopté à l'unanimité.

10 - EMBALLISSEMENT, HYGIÈNE DU MILIEU ET COLLECTIVITÉ

10.1 - Point d'information - Madame Éveline Castonguay

Madame Castonguay propose de tenir une activité de reconnaissance des bénévoles dans le cadre de la Semaine de l'Action bénévole qui se tiendra du 7 au 13 avril prochain. L'activité pourrait être sous la forme d'un 5 à 7.

2019-02-32

10.2 - Appui au pacte pour la transition

CONSIDÉRANT QUE le réchauffement climatique provoqué par les activités humaines amènera une hausse du niveau des eaux dans notre municipalité à moyen terme;

CONSIDÉRANT QUE des espèces envahissantes, tant végétales qu'animales, ont déjà envahies certains secteurs de la municipalité et que le réchauffement favorisera leur expansion;

CONSIDÉRANT QUE la hausse des températures accentue les périodes de canicules et augmentent leur fréquence ce qui a une incidence certaine sur la santé des personnes les plus vulnérables : personnes âgées, souffrant de maladies respiratoires et enfants en bas âge;

CONSIDÉRANT les coûts supplémentaires, assurances des propriétés privées et publiques, mises en place, de mesures de protection de certaines propriétés et/ou infrastructures, révision des plans de sécurité civile et mise en place d'équipements d'urgence pour répondre à ces nouvelles réalités;

CONSIDÉRANT QU'afin de favoriser la mise en place par les différents paliers de gouvernements de mesures pour atténuer et même si possible de stopper cette hausse des températures pour éviter les impacts négatifs qu'ils entraîneraient;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Éveline Castonguay et résolu à l'unanimité d'autoriser le maire, monsieur André Simard, à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint- Roch-des-Aulnaies le « Pacte pour la transition ».

Adopté à l'unanimité.

11 - FAMILLE, LOISIRS ET BIBLIOTHÈQUE

11.1 - Point d'information - Monsieur Maxime Castonguay

Monsieur Castonguay étant absent, ce point à l'ordre du jour est reporté à la prochaine séance.

12 - BIBLIOTHÈQUE, CULTURE, PATRIMOINE, TOURISME ET SEIGNEURIE

12.1 - Point d'information - Madame Diane Renaud

Madame Renaud informe la population de l'avancement de ses dossiers : bibliothèque, Culture, Patrimoine et Seigneurie.

13 - AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

13.1 - Point d'information - Monsieur Gérald Bérard

Monsieur Bérard participera à une rencontre qui se tiendra en février avec le Ministère de l'Environnement pour discuter du dossier de décontamination de

l'ancienne Tannerie et le Comité pour le Sentier du littoral présentera une demande d'aide financière au Fonds de développement des territoires.

14 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Les membres du Conseil municipal répondent aux questions du public.

15 - VARIA

Aucun sujet ajouté à l'ordre du jour.

2019-02-33

15.1 - Motion de félicitations - Monsieur Pier-Alexandre Hudon

ATTENDU QUE monsieur Pier-Alexandre Hudon du Club de Patinage artistique de La Pocatière et sa partenaire madame Gabrielle Lévesque ont terminés 3e pour une 2e année consécutive aux Championnats canadiens chez les couples juniors qui se sont déroulés à Saint John au Nouveau-Brunswick.

ATTENDU QUE le couple de patineurs a été sélectionné pour participer à leur premier Championnat du monde en couple junior de l'ISU qui se déroulera en Croatie du 4 au 10 mars prochain.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Évelyne Castonguay et résolu à l'unanimité d'offrir nos plus sincères félicitations à monsieur Pier-Alexandre Hudon pour le travail constant associé à cette belle discipline.

Adopté à l'unanimité.

2019-02-34

16 - CLÔTURE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

ATTENDU QUE tous les items à l'ordre du jour ont été discutés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Claude Hudon et résolu à l'unanimité que cette séance ordinaire soit levée à 20 h 50.

Adopté à l'unanimité.

André Simard, maire

Cécile Morin, dir. gén. & sec. trés.